

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIBAUTE
DU 15 OCTOBRE 2020

Le jeudi quinze octobre deux mille vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Étaient présents

Mesdames ADELE Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle

Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, ESTRADE Philippe, FERNANDEZ Alain, POUYTES Romaric, VALETTE Patrick.

Étaient absents excusés

M. LAGARDE Jérôme ayant donné procuration à M. COSTE Alain

Ordre du jour

- Aire de lavage
- Ligne de trésorerie
- Proposition achat terrain
- Création parc à chats
- Versement prime COVID
- Présentation du rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets 2019 établi par la CCRLCM.
- Présentation du rapport sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement non collectif 2019 établi par la CCRLCM
- Questions diverses

RAJOUT de trois points

Accord à l'unanimité
Délibération à prendre

SYADEN

Demande de subvention, pour un projet de pose de leds et de lampadaires à la gare. Une somme sera budgétisée, chaque année, afin de procéder au remplacement de l'éclairage public du village.

Sabine ALQUIER-GILLES souligne que le boudrome reste toujours allumé. Une solution sera recherchée pour remédier à ce problème.

Accord à l'unanimité
Délibération à prendre

AUDE SOLIDARITE

Michèle SERVANT fait part du courrier co-signés par l'Association « Aude Solidarité » et le Département suite aux intempéries survenues dans plusieurs villages des Alpes Maritimes.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros afin de venir en aide aux sinistrés de ce département.

Accord à l'unanimité
Délibération à prendre

MISE A DISPOSITION LOCAL

Madame Annabelle FARRE demande à la mairie la mise à disposition de la salle, 13 rue de l'Orbieu à Ribaute pour installer son entreprise de soins esthétiques et vente de produits artisanaux.

S'agissant d'une nouvelle activité, le conseil municipal accepte de lui faire un bail dérogatoire sur 24 mois avec promesse d'une évaluation future avec suspension de loyer la première année et 50 euros de charges mensuelles et 100 euros la deuxième année.

Accord par 10 voix POUR et une abstention de Sabine ALQUIER Gilles.
Délibération à prendre

AIRE DE LAVAGE

La DDTM n'a toujours pas donné suite à la demande de déclassement du terrain d'origine, ce qui ne permet pas au bureau d'étude d'avancer sur le projet.

Dossier ajourné

LIGNE DE TRESORERIE

Alain COSTE informe un manque de trésorerie dû aux règlements des factures de travaux suite aux inondations de 2018 et à la réalisation de la station d'épuration et communique le montant des subventions restant à percevoir des différents organismes (Etat, Région, Département).

Une ligne de trésorerie doit être sollicitée dans l'attente de l'encaissement de ces subventions et du règlement des factures d'eau.

Alain COSTE présente ensuite la proposition du Crédit Agricole du Languedoc pour un montant emprunté de 200.000 € sur une durée de 12 mois avec un taux variable préfixé de 1,008 % (valeur en septembre 2020). Les frais de dossier s'élèvent à 450 euros soit 0,25 % du montant emprunté.

Evelyne BOUYGUES interroge sur la date de versement de ces subventions. Alain COSTE répond que cela est imminent.

Accord à l'unanimité
Délibération à prendre

ACHAT DE TERRAIN

Alain COSTE fait part du souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 820 de 845 m² au lotissement « Les Barilles » pour un prix de 5 € le m².

Il informe les membres du conseil que cette demande, formulée à deux reprises le 07/01/2020 et le 17/02/2020, avait reçu un avis défavorable, aux motifs suivants :

- 1- Zone inondable
- 2- Les canalisations des réseaux humides passeraient sur ce terrain

Alain COSTE, à l'appui de plans, démontre que les canalisations ne passent pas sur ce terrain et justifie le prix d'acquisition par les lourds travaux pour rendre ce terrain utilisable.

Il demande ensuite le huis clos (accepté à l'unanimité) et quitte ensuite la salle afin que les membres du conseil municipal puissent délibérer et passer au vote.

Un débat s'installe autour du prix d'achat. Il est proposé qu'une évaluation soit réalisée et qu'une publicité soit faite à la population en cas de vente afin de recueillir d'éventuelles candidatures.

La proposition d'achat est refusée dans l'état actuel par 05 voix CONTRE (Sabine ALQUIER-GILLES, Patrick VALETTE, Evelyne BOUYGUES, Romaric POUYTES, Philippe ESTRADÉ) et 04 abstentions (ADELE Sarah, SERVANT Michèle, FERNANDEZ Alain, Patrick DOUTRE)

Délibération à prendre.

PARC A CHATS

Sarah ADELE expose le projet « CHATIPI » de l'Assoc « One Voice » dont l'objectif est le financement de la stérilisation, l'identification et le test des chats errants du village.

Le projet consiste en un partenariat entre l'association « One Voice », la mairie ainsi qu'une association de protection locale.

One Voice prévoit la construction d'un chalet en bois sur un terrain choisi par la mairie pour que les chats puissent s'y installer avec pour objectif de mieux gérer la prolifération et les nuisances dans le village, tout en les éloignant des habitations.

Accord à l'unanimité pour la signature, entre les parties, d'une convention qui officialise le démarrage du projet.

Délibération à prendre

VERSEMENT PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Il a été décidé d'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Elle sera versée aux agents ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.

Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à 500,00 € par agent et sera calculée au prorata de leur temps de travail accompli dans le service pour les agents à temps partiel et temps non complet.

Cette prime n'est pas reconductible.

Accord à l'unanimité
Délibération à prendre

PRESENTATION RAPPORT sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets 2019 établi par la CCRLCM

Présentation du rapport
Pas d'observation particulière
Accord à l'unanimité
Délibération à prendre

PRESENTATION RAPPORT DECHETS CCRLCM

Intervention de Philippe ESTRADE précise que l'accès à la déchetterie pour les petites entreprises leur est refusé.
Alain COSTE informe qu'à ce sujet, un audit a été réalisé en 2017 par la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire.
Accord à l'unanimité
Délibération à prendre

QUESTIONS DIVERSES

ARRETE PREFECTORAL du 15/10/2020

Sabine ALQUIER-GILLES s'interroge sur le maintien de la soirée « châtaignes et vin primeur » prévue le samedi 17 octobre.

RENCONTRE EQUIPE MUNICIPALE ET CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Monsieur Hervé BARO et Madame Isabelle GEA souhaiteraient rencontrer l'équipe municipale afin d'échanger autour des projets communaux le jeudi 12/11/2020 à 17 heures en mairie.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Acceptation de Romaric POUYTES en tant que titulaire et Philippe ESTRADE en tant que suppléant pour participer aux travaux de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

VENTE PARTIE D'UNE PARCELLE

Monsieur Serge MAZET demande la division foncière d'une parcelle afin de la vendre en terrain constructible.

COPIEURS

Alain COSTE considérant qu'un contrat souscrit en février 2020 avec IXEO pour mise à disposition d'un copieur n'étant pas clair et d'un coût exorbitant, demande aux conseillers municipaux l'autorisation de contacter un avocat spécialisé pour tenter de casser le contrat.

Patrick VALLETTE propose de se rapprocher de la maison des communes et Philippe ESTRADE du service juridique du département.

ILLUMINATIONS DE NOEL

En 2019, la pose par l'entreprise ARAUJO des illuminations de Noël s'est élevée à 4.000 euros.

Le Maire propose de louer la nacelle et que les installations soient réalisées par les employés municipaux ce qui reviendrait à 1 000,00€ environ.

FETES DE FIN D'ANNEE

Sabine ALQUIER GILLES propose de s'occuper de l'organisation du goûter offert aux résidents du Foyer à l'occasion des fêtes de fin d'année. Accord à l'unanimité.

Evocation également du goûter des écoles et des vœux du maire qui pourraient être annulés en raison du contexte sanitaire.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 h 00 mn